



Le Maire de SERRAVAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;

Vu la demande de l'association QIN D'NOVIO, transmise le 30 mai 2024, dans le cadre de l'organisation d'une soirée dénommée « Qin Gnette » qui se déroulera le samedi 06 juillet de 14h à 01h du matin le dimanche 07 juillet 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la place de l'église (à proximité du cimetière et de la fontaine communale) et ce afin de sécuriser l'organisation et la tenue de cet événement à l'initiative de l'association QIN D'NOVIO qui se déroulera le samedi 06 juillet 2024 ;

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur la place de l'église à partir de 14 h le samedi 06 juillet 2024 et ce jusqu'au dimanche 07 juillet 2024 01h du matin ;

Article 2 : La circulation, vers la Rue de l'Ecole depuis le place de l'Eglise, sera interdite de 14 h le samedi 06 juillet 2024 et ce jusqu'au dimanche 07 juillet 2024 01h du matin ;

Article 3 : Ces mesures ne concernent pas les véhicules de secours ;

Article 4 : Une communication auprès des riverains, notamment ceux qui se garent sur les places de parking matérialisées entre le cimetière et la Bajulaz, et une signalisation appropriée seront réalisées par l'association organisatrice pour garantir l'information et la sécurité de toutes et tous ;

Article 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant commandant la Brigade de Gendarmerie de Thônes ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales à Thônes ;
- Service Prévention SDIS 74 ;
- Le Président de l'association QIN D'NOVIO, en la personne de Monsieur DOFFE.

Et affichée aux lieux habituels dans la Commune.

Fait à Serraval, le 03 juin 2024

Le Maire,

Monsieur Philippe ROISINE.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 04/06/2024
Le Maire, Philippe ROISINE.

